



A.R.A.D.S NEWS

Compte-rendu de l' AG Ordinaire de l'ARADS 7 Mars 2015 à Laragne (05)

Le Président F6DNM déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire 2015 à 9h50, en remerciant les OM et XYL d'être venus aussi nombreux. Après avoir recensé les pouvoirs et les adhérents en capacité de voter, soit au total 27 voix, le quorum est atteint et l'assemblée générale peut délibérer.

- 1) Rapport moral :** L'association a donc été officiellement créée le 12 novembre 2014, un compte bancaire a été ouvert au Crédit Agricole de Gap, et toutes les démarches administratives visant à régulariser la situation de l'ARADS auprès de nos différents interlocuteurs et partenaires ont été effectuées. Le siège de l'ARADS est donc à Gap, 8 cours du Vieux Moulin, nous avons des locaux permettant d'héberger le Radio-club F6KIT, qu'il a fallu auparavant déménager de la rue des Silos. Le transfert des équipements de Sigfox a également été fait, rappelons que cette société nous apporte un revenu annuel de 680 €. Il a fallu aussi négocier avec la mairie de Gap, propriétaire des locaux mis à notre disposition, qui nous fixait un loyer annuel prohibitif et qui a été réduit par le biais d'une subvention. Nous avons établi des contacts avec le Centre Astronomique de St Michel l'Observatoire (04) qui projette un contact avec la station spatiale ISS. Le directeur a fait appel aux radioamateurs pour une collaboration à ce projet qui, le jour J rassemblera plusieurs établissements scolaires. D'autre part nous avons été convié à participer à la journée de la science, qui se déroulera à Digne, au mois d'octobre, aux coté du Centre Astronomique qui y installera un stand.

A propos des relais, on a vu ces derniers mois le développement du relais ATV de la montagne de Lure (04), d'autres projets sont en gestation, comme la télévision numérique, Hamnet... Un répéteur APRS a également été mis en service sur le site, il est muni d'un système qui coupe son émission quand le relais VHF phonie est en service, dans le but d'éviter interférences et désensibilisation.

Enfin durant ces premiers mois d'exercice, la nouvelle association a pris un bon départ, un premier bulletin d'information a été publié, il servait en l'occurrence de convocation à cette première AG et a été envoyé par courrier électronique ou postal à tous les radioamateurs et sympathisants connus dans nos deux départements 04 et 05 et même au-delà...

- 2) Bilan financier :** le trésorier F6HTI nous présente un bilan de + 2889,15 €. Ce bilan fait apparaître les actifs des anciennes associations ARAHP 04 et ARHA 05 crédités sur le compte de la nouvelle ARADS. A noter dans les débits que l'adhésion à la MJC de Laragne nous permet de bénéficier de services, comme photocopieur, salle de réunion avec rétroprojecteur, etc... Le budget prévisionnel 2015-2016 est présenté en équilibre, avec des dépenses qui pourront être réduites, si des projets peuvent être financé par le REF dont nous sommes partenaires en tant qu'AL. En effet lors de sa création, l'ARADS a demandé à être partenaire du

REF en tant qu'Association Locale ou « AL ». A l'instar des anciens Etablissements Départementaux ou « ED » du temps où le REF était une fédération, il est prévu une aide de la part de l'association nationale. Cette aide se présente dorénavant sous forme de financement d'un projet associatif, et non plus sous forme de rétrocession de 2€ par adhérent REF dans le département concerné. A nous d'établir un tel projet... Bilan et budget prévisionnel sont adoptés par l'AG à l'unanimité des 27 votants. Un état de ces bilans ci-dessous :

Bilans 2014-2015 et prévisionnel 2015-2016

2014 ARHA			2014 ARAHP		
	Actif au 01/01/2014	1 675,52 €		Actif au 01/10/2014	1 390,92
Crédits		1 436,11 €	Credits		370,00 €
	Cotisations	340,00 €		Cotisations	370,00 €
	Subvention Mairie	300,00 €			
	Subvention SIGFOX	650,00 €			
	Rattrapage	46,11 €			
	Vente matériel	100,00 €			
Debits		1 156,44 €	Débits		581,82 €
	Radio Club	280,33 €		Relais Lure	281,05 €
	Ordinateur + Imprimante	754,20 €		Frais postaux-Copies	129,17 €
	Adhésion REF Abonnement	69,50 €		Assurance	93,00 €
	Modification Association	44,00 €		Plaque 6EHW	78,60 €
	Epicerie	8,41 €			
Balance	Bénéficiaire	279,67 €	Balance	Déficitaire	211,82 €
			Fermeture compte		1 179,10
	Actif au 31/12/2014	1 955,19 €		Actif au 31/12/2014	0,00 €

2015			Prévisionnel 2015-2016		
Crédits		1 209,10 €	Crédits		1 800,00
	Cotisations	30,00 €		Cotisations	750,00 €
	Virement ARAHP	1 179,10 €		Subventions	950,00 €
				Vente matériel	100,00 €
Debits		275,14 €	Debits		1 800,00
	Lampe Loupe	62,75 €			
	Assurance Locaux	104,97 €		Assurances	200,00 €
	Adhésion MJC Laragne	30,00 €		Adhésions	150,00 €
	Radio Club	46,00 €		Frais postaux-Copies	150,00 €
	Convocation AG	27,36 €		Radio Club	700,00 €
	Chéquiers	4,06 €		Relais	500,00 €
				Divers	100,00 €
	Actif au 07/03/2014	2 889,15 €	Balance prévue		0,00 €

3) Règlement Intérieur : conformément à l'article 16 des statuts, un règlement intérieur (RI) doit être établi et approuvé par l'Assemblée Générale. Le projet de RI est lu par le président, où il est question de mise de moyens à la disposition de la sécurité civile. Ce point sera retenu pour des raisons d'assurance lors de manifestations ou d'assistances. En revanche, les points suivants définissant un pôle 04 et un pôle 05 avec leur budget respectif est rejeté. L'association est unique et pérenne sur tout le territoire des départements 04 et 05, la dissocier reviendrait à créer deux « sous association » ou encore une forme fédérative. Le RI se limitera donc à cet unique article, ci-dessous. Le Conseil d'Administration se réunira ultérieurement pour compléter ce RI, en particulier pour tout ce qui concerne le Radio-Club. Les réunions pourront s'effectuer par téléconférence, le serveur spécialisé du REF est un service qui nous est accessible

RI : PREAMBULE

L'ARADS en sa qualité d'association locale du REF reconnu d'utilité publique, se prévaut de cette reconnaissance d'utilité publique.

Article 1 : Réseau d'urgence

1.1 Le Réseau d'Urgence de l'ARAHP a pour objet de réunir et former parmi ses adhérents des volontaires désireux de mettre leurs moyens et leurs compétences à la disposition des autorités en matière de Sécurité Civile dans les Alpes de Haute Provence sur leur demande explicite et sous leur autorité, afin de leur permettre de disposer de personnels et d'infrastructures capables d'assurer un service complémentaire de télécommunication et de détection en cas de besoin, dans l'esprit de la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004. Ces volontaires pourront également dans le cadre de leurs compétences apporter leur concours aux actions menées en cas d'urgence par d'autres associations ou par des ONG, exercer toutes actions visant à faire connaître et développer les activités radioamateur bénévoles au service de ceux qui pourraient en avoir besoin.

1.2 Qualité de membre du Réseau d'Urgence : tous les membres de l'ARAHP qui en feront la demande écrite, en acceptant de figurer sur un document communiqué aux pouvoirs publics. Ce document mentionne en particulier leur situation géographique, leur moyens radio en fixe ou mobile, les fréquences sur lesquelles ils sont opérationnels, leur autonomie en cas de défaillance du réseau de distribution d'énergie.

1.3 Exercices : il n'y a pas d'exercices au sens strict du terme, les contacts réguliers effectués entre ces radioamateurs membres du réseau d'urgence attestent du fonctionnement de ce réseau. Chaque membre devra se signaler au moins une fois par mois : soit lors du QSO départemental organisé chaque semaine sur la bande des 80 mètres, soit des QSO habituels effectués sur VHF ou UHF.

4) Cotisation 2015 : l'AG décide de la maintenir à 15 €

5) Renouvellement du CA : Il n'y a pas de candidatures aussi l'AG décide à l'unanimité des 27 votants de reconduire les membres de l'exercice écoulé à savoir F0HBH, F6DNM, F6FRA, F6HTI.

Le bureau reste constitué ainsi :

Président : F6DNM Michel Béraud

Trésorier : F6HTI François Pleuveraux

Secrétaire : F0HBH Philippe Cuneaz

Secrétaire adjoint : F6FRA Henri Bonsoir

6) Questions diverses :

Site Web : Jean-Pierre F1CIJ y travaille, ce site est hébergé sur le serveur du REF. Henri F6FRA y collaborera, et des participant à la rédaction et mise à jour seront les bienvenus.

Boite de couplage automatique : conçue par F1CIJ, un exemplaire est exposé dans la salle. Une dizaine de kits ont été élaborés par F6FRA et les circuits imprimés ont été fabriqués en Chine.

QSO locaux : tous les jours F5IDA manage le « QSO des Marmottes » à 9h locale sur 7,150 MHz +ouquelques KHz selon occupation de la bande. Le dimanche matin QSO sur 3,715 MHz à 10 h locale. Et bien sûr QSO fréquents sur les relais VHF – R4 et UHF – RU12.

DFCF/DMF : Philippe F1SHV est le correspondant DFCF (Diplôme des Forts et Châteaux de France) pour le 04, il est aussi le correspondant DMF (Diplôme des Moulins de France) pour le 04. Il nous annonce que la journée nationale des châteaux aura lieu le 17 mai 2015, et celle des moulins le 21 juin 2015. Des activations auront lieu pour ces deux journées, mais il faudrait que des opérateurs participent afin que Philippe ne soit pas tout seul.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'AG est clôturée à 11h45, et les participant se rendent au restaurant où F1CIJ avait réservé une table pour les 30 convives. L'après-midi sera consacrée à une présentation de matériel et de réalisations OM ainsi qu'à des discussions aussi techniques que diverses. Un grand merci à F1CIJ qui s'est occupé de l'organisation de cette AG, ainsi qu'à Claude F1OW et Guy F1BFZ qui ont contribué à la partie technique de cette journée.

F6FRA, Secrétaire de séance



Les participants à l'AG



Ci-dessus la table où F10W, F1BEZ et F1CIJ avaient exposé leurs réalisations techniques.
Ci-dessous, une partie des convives au restaurant, on y boit, on y mange, et on y discute !



Si vous voulez nous aider à faire vivre notre association, à entretenir et développer nos relais du 04 et du 05, adhérez à l'ARADS en envoyant 15€ (montant de la cotisation 2015), à :
ARADS, 8 Cours du Vieux Moulin, 05000 GAP (chèque au nom de l'ARADS)
Merci d'indiquer votre adresse e-mail si vous en avez une